

## Amende en Norvège, suivi en France?

## Par LeNorvegien, le 10/12/2011 à 16:32

Bonjour,

je suis actuellement étudiant en échange académique en Norvège et je me suis pris une belle amende (et pas pour une infraction au code de la route) il y a environ un mois. 10 000kr, soit environ 1250€. Ca fait mal, surtout pour un étudiant.

Pour payer l'amende, il faut attendre de recevoir un papier par la poste afin de payer l'organisme qui s'occupe des amendes en Norvège. Mais je n'ai toujours pas reçu ce papier.

Je rentre définitivement en France dans moins de 2 semaines.

Que se passe-t-il si je retourne en France sans avoir payé l'amende? Peuvent-ils me poursuivre en France?

Merci de vos réponses

## Par youris, le 10/12/2011 à 16:54

bjr,

tout dépend s'il existe une convention entre la France et la Norvège pour ce type d'amende. cdt

## Par **LeNorvegien**, le **10/12/2011** à **19:05**

Salut,

merci de votre réponse.

Et donc question suivante: est-ce que quelqu'un sait s'il existe des conventions entre la france et la norvège et si oui, pour quels types d'amendes?

Par tonton57, le 09/12/2012 à 09:26

Bonjour LeNorvégien,

Comment s'est terminée cette histoire ? J'ai l'impression que mon fils est confrontée à la même situation.

Merci